



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

LISTE DES DELIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Ordre du jour

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 mai 2025
- 2 – Décisions municipales - Information du Conseil
- 3 - Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base
- 4 - Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base
- 5 - Rapport d'activités de la Médiatrice Territoriale
- 6 - Convention d'occupation du domaine public Pavillon d'entrée parc Peixotto
- 7 - Création d'un abonnement de stationnement réservé aux professionnels de santé itinérants à titre expérimental
- 8 - Avenant n°2 modifié à la convention de délégation de gestion de service « propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie » avec Bordeaux Métropole - Décision – Autorisation
- 9 - Mise en vente parcelles cadastrées AK 520 et AK 521

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée au Patrimoine

- 10 - Convention de dépôt d'un sarcophage d'époque romaine au musée d'Aquitaine – Avenant de reconduction

RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à l'Education, au Péri-scolaire, aux Centres de loisirs

- 11 - Convention d'interprétariat physique et/ou par téléphone
- 12 - Convention d'habilitation informatique "structures" concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés communales

- 13 - Compte de gestion de dissolution 2025 du budget annexe transport scolaire du chef du Service de Gestion Comptable
- 14 - Compte de gestion de dissolution 2025 du budget annexe pompes funèbres du chef du Service de Gestion Comptable
- 15 - Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social urbain en 2024
- 16 - Cession avec charges – Résidence Pressensé

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne

- 17 - Bilan d'activités 2023/2024 des Conseils Participatifs de Quartier – Information du Conseil Municipal

RAPPORTEUR M. BESNARD, Adjoint délégué à la Culture

- 18 - Convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés musique de la Ville de Talence

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources humaines et à la Qualité de vie au travail

- 19 - Création d'un poste de chargé de mission « Ville de demain : prospective et développement »
- 20 - Création de deux postes d'animateurs multisports - vacances sportives à temps non complet
- 21 - Création de deux nouvelles conventions médiateurs adultes-relais avec la Préfecture de la Gironde - renouvellement
- 22 - Création de quatre postes d'Éducateur sportif des activités de la natation – Maître-

Nageur Sauveteur au Stade Nautique Henri Deschamps

23 - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare basse – contrebasse au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet de 6h30

24 - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline formation musicale au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet de 10h30

25 - Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline danse contemporaine au sein de l'école municipale de musique et de danse à temps non-complet de 11h30

26 - Création d'un poste de policier municipal en équipe de soirée

27 - Création d'un poste d'assistant administratif marchés publics – grands projets au service marchés publics

28 - Mise en place de contrats d'apprentissage pour l'année 2025-2026

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

29 - Convention « championnats de France Elites d'athlétisme 2025 entre la Fédération Française d'athlétisme, la ville de Talence et l'association UST athlétisme

30 - Convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la ville de Talence et l'association BEC (Bordeaux étudiants club) Rugby – antenne Talence

31 - Convention d'agrément des Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans l'aide à l'enseignement sur le temps scolaire

RAPPORTEUR M. JOYON, Adjoint de quartier référent du Conseil Participatif de Quartier Cauderès- La Fauvette

32 - Subvention au Comité de quartier Cauderès

RAPPORTEUR M. BONNIN, Adjoint délégué au Plan lumière

33 - Reconduction du transfert de la compétence « Eclairage public » au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde

RAPPORTEUR M. LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et vie étudiante

34 - Subvention Bourse T'AS DE L'IDÉE

35 - Avenant convention de mise à disposition de locaux par le Crous Bordeaux-Aquitaine

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance publique du 19 mai 2025

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 19 mai 2025. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

40 VOIX POUR
1 ABSTENTION (Mme ROSAY – Talence en Transition)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,

Jeanne SALLET



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétence des communes

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 2 : Décisions municipales – Information du Conseil

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 28/04/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 21/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème}	M. SOGLO – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET

	Division, 5 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).		
N° 2 28/04/25	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 03/04/2025, soit une case située au columbarium, n° 167 pour la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).	Mme BASTERES – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 3 28/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 26/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GAUZERE – Canet en Roussillon (66)	Jeanne SALLET
N° 4 29/04/25	Passation d'un avenant fixant le montant définitif du marché de services relatif à l'assurance dommages ouvrage concernant les travaux de réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps à la somme de 207 217,98 € TTC. Sachant que le montant de cet avenant engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial concerné, la Commission d'Appel d'Offres a donné un avis favorable à sa passation lors de sa réunion du 28/04/2025.	GROUPEMENT CONJOINT : SAS HOCQUET ET HILLE ASSURANCES (mandataire - courtier) – Dunkerque (59) MUTUELLE ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES (co- traitant – compagnie d'assurances) – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 5 29/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 05/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 8 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. LIST – Gradignan (33)	Jeanne SALLET

N° 6 29/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 17/11/2015, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 15 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GRANGE - Pessac (33)	Jeanne SALLET
N° 7 29/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 18/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 10 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme SANDERRE – Mios (33)	Jeanne SALLET
N° 8 30/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 15/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme PORTIER – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 9 30/04/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 18/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme DOMMERC – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 10 30/04/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 27/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 ^{ème} Division, 2 ^{ème} rang, n° 13 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GARETTI DE FERRERE – Cestas (33)	Jeanne SALLET

N° 11 02/05/25	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum relatif à l'assistance technique en vue de l'acquisition d'équipements pour un planétarium pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification.	Jacques GUARINOS (auto-entrepreneur) – Avezieux (42)	Emmanuel SALLABERRY
N° 12 02/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 21/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 9 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme PONTACQ – Boissise-La-Bertrand (77)	Jeanne SALLET
N° 13 02/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 28/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 1 ^{er} rang, n° 4 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme TRUFFI – Villenave d'Ornon (33)	Jeanne SALLET
N° 14 02/05/25	Délivrance d'une concession pour 30 ans à compter du 20/03/2025, soit une case située au columbarium, emplacement n° 166, pour la somme de 1 078,00 € (soit 718,67 € pour la Ville et 359,33 € pour le CCAS).	M. FAUQUET – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 15 02/05/25	Suite à négociation fructueuse, attribution du marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence préalables relatif à la réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus, faisant suite au concours restreint sur avant-projet sommaire, pour un forfait provisoire de rémunération à 806 791,57 € HT, soit 968 149,89 € TTC, compte tenu d'une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage de 5 932 291,00 € HT, soit 7 118 749,20 € TTC (valeur en octobre 2023).	GROUPEMENT : SARL HIRU ATELIER D'ARCHITECTURES (architecte mandataire) – Bayonne (64) SAS ESNARD & SANZ ARCHITECTES ASSOCIES – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY

		<p>SELARL PREMIER PLAN (paysagiste, études techniques : VRD) – Biarritz (64)</p> <p>BUREAU D'ETUDE VIVIEN (études techniques : fluides, thermiques, énergétique, géothermie) – Mérignac (33)</p> <p>SCOP INTERSECTIONS (études techniques : structures) – Bordeaux (33)</p> <p>SARL EMACOUSTIC (études techniques : acoustique) – Bordeaux (33)</p> <p>SAS VPEAS (économie de la construction) – Bordeaux (33)</p> <p>SCIC SA NOBATEK / INEF4 (performances environnementales) – Bordeaux (33)</p>	
N° 16 05/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 26/03/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 15 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme LEPINARD – Corent (63)	Jeanne SALLET
N° 17 05/05/25	Délivrance d'une concession pour 15 ans à compter du 07/04/2025, soit une case située au columbarium, emplacement n° 168, pour	Mme LESPIAUCQ – Talence (33)	Jeanne SALLET

	la somme de 539,00 € (soit 359,33 € pour la Ville et 179,67 € pour le CCAS).		
N° 18 05/05/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 15/04/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 2 ^{ème} rang, n° 1 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 234,00 € (soit 156,00 € pour la Ville et 78,00 € pour le CCAS).	Mme SOUVANHEUANE – Montréal (Canada)	Jeanne SALLET
N° 19 06/05/25	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile de la Ville afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages liés aux dégradations commises sur deux véhicules de la police municipale et aux jets de projectiles et tirs tendus de mortiers sur deux équipages de la police municipale de la part de plusieurs individus regroupés sur l'esplanade Charles de Gaulle, et ce à la suite du contrôle d'un individu en situation d'infractions routières. Pour ce faire, il est donné délégation de signature à M. BOURNISSOUT, chargé de mission « prévention-sécurité).		Emmanuel SALLABERRY
N° 20 06/05/25	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de deux spectacles dansés à destination des classes maternelles, puis du tout public, le 13/05/2025 dans le cadre de la Semaine de l'Enfance. Montant de la prestation : 1 300,00 € nets de TVA	COLLECTIF bOp – Floirac (33)	Vincent BESNARD
N° 21 06/05/25	Passation d'une convention pour le prêt à titre gracieux en faveur de la Ville de gradins dans le cadre de la représentation d'un spectacle intitulé « Monologue culinaire » le 22/08/2025 à proximité du Dôme, à l'occasion de « L'été métropolitain ».	ASSOCIATION MIX- CITE – Talence (33)	Vincent BESNARD

N° 22 06/05/25	Signature d'une convention autorisant l'utilisation du parc Peixotto du 04/07 au 29/08/2025 dans le cadre de l'organisation de « Talence Estival ».	TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 23 06/05/25	Conclusion d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un spectacle de cirque acrobatique à destination d'un public familial le 14/05/2025 au parc Peixotto dans le cadre de la semaine « L'enfant dans sa ville » et à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants. Montant de la prestation : 1 900,00 € TTC	ASSOCIATION SMART CIE – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 24 07/05/25	Passation d'une convention pour la mise à disposition de locaux municipaux (bâtiment scolaire et cour de l'école Pablo Picasso) pour la période allant du 11 au 25/07/2025 et ce, pendant la durée des travaux de mise en conformité des locaux occupés par le bénéficiaire au sein du Château de Thouars sis allée des Petits Rois à Talence.	ASSOCIATION LES BONS PETITS DIABLES – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 25 09/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 23/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 7 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. TARRIEU – Bègles (33)	Jeanne SALLET
N° 26 09/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 02/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 11 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme BARRIERE – Gradignan (33)	Jeanne SALLET
N° 27 09/05/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 18/04/2025, soit une parcelle de	Mme MUSSET – Talence (33)	Jeanne SALLET

	terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 20 ^{ème} rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).		
N° 28 09/05/25	Signature d'une convention pour le prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 54 090,28 € du 16 au 22/05/2025 dans le cadre de l'organisation des concerts « Autour de la Folia » programmés le 19/05/2025 à l'église de la Sainte Famille par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 29 09/05/25	Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 60 501,20 € du 27 au 28/05/2025 dans le cadre du spectacle « Jack et le haricot magique » des élèves d'initiation de l'Ecole municipale de musique et de danse programmé le 27/05/2025 au Dôme.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 30 09/05/25	Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 54 526,35 € du 02 au 17/06/2025 dans le cadre du concert du département claviers-percussions de l'Ecole municipale de musique et de danse programmé le 16/06/2025 à l'église Notre-Dame de Talence.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 31 09/05/25	Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière d'une valeur de 38 479,19 €, du 25 au 26/06/2025 à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse pour la conférence musicale intitulée « Sur les chemins de l'interprétation » programmée le 25/06/2025 à l'église de la Sainte Famille.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 32 12/05/25	Souscription des accords-cadres multi-attributaires à bons de commande sans montant minimum pour les lots 1, 2 et 3 et un accord-cadre mono-attributaire à bons de		Emmanuel SALLABERRY

	<p>commande sans montant minimum pour le lot 4 suivants relatifs aux contrôles techniques, aux vérifications réglementaires et aux missions de coordination pour une durée ferme allant de leur date de notification au 31/12/2025, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028 :</p> <p>- Lot 1 – Contrôle technique de la construction</p> <p>Montants annuels maximum par titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 325 000,00 € HT (titulaire 1) - 275 000,00 € HT (titulaire 2) - 200 000,00 € HT (titulaire 3) <p>- Lot 2 – Inspections et vérifications réglementaires des installations et équipements</p> <p>Montants annuels maximum par titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 90 000,00 € HT (titulaire 1) - 60 000,00 € HT (titulaire 2) - 50 000,00 € HT (titulaire 3) 	<p><u>3 TITULAIRES :</u></p> <p><u>Titulaire 1 :</u> DEKRA INDUSTRIAL SAS – Le Haillan (33)</p> <p><u>Titulaire 2 :</u> SAS JPS CONTROLE – Bordeaux (33)</p> <p><u>Titulaire 3 :</u> BUREAU ALPES CONTROLES SAS – Bruges (33)</p> <p><u>3 TITULAIRES :</u></p> <p><u>Titulaire 1 :</u> PREVELIT SUD OUEST SAS – Bordeaux (33)</p> <p><u>Titulaire 2 :</u> APAVE SA (mandataire du groupement) – Courbevoie (92)</p> <p>SAS APAVE EXPLOITATION France (co-traitant n° 2) – Artigues près Bordeaux (33)</p> <p>SAS APAVE INFRASTRUCTURES</p>	
--	--	--	--

	<p>- Lot 3 – Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)</p> <p>Montants annuels maximum par titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 225 000,00 € HT (titulaire 1) - 175 000,00 € HT (titulaire 2) <p>- Lot 4 – Coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI)</p> <p>Montant annuel maximum : 150 000,00 € HT</p>	<p>ET CONSTRUCTION France (co-traitant n° 3) – Artigues près Bordeaux (33)</p> <p><u>2 TITULAIRES :</u></p> <p><u>Titulaire 1 :</u> PRESENTS SA – Bruges (33)</p> <p><u>Titulaire 2 :</u> SAS J2COORDINATION – Villenave d’Ornon (33)</p> <p>NAMIXIS-SSICoor SAS – Gradignan (33)</p>	
N° 33 12/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 21/01/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 1 d’une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme BARBAZANGE – Cissac-Médoc (33)	Jeanne SALLET
N° 34 12/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 26/06/2017, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 17 ^{ème} Division, 8 ^{ème} rang, n° 1 d’une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	M. BARRAGNE-BIGOT – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 35 12/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 29/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 11 ^{ème} rang, n° 15 d’une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la	Mme PADIAL – Eysines (33)	Jeanne SALLET

	somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).		
N° 36 12/05/25	Délivrance d'une concession pour 10 ans à compter du 09/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 11 ^{ème} rang, n° 5 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme HAVET – Sainte-Terre (33)	Jeanne SALLET
N° 37 13/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 12/06/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 5 ^{ème} rang, n° 2 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme GRAU – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 38 13/05/25	Renouvellement de concession pour 10 ans à compter du 03/06/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 12 d'une superficie totale de 1,60 m ² soit 2,00 x 0,80 m pour la somme de 252,00 € (soit 168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme DUBOIS – Saint-Sulpice-et- Cameyrac (33)	Jeanne SALLET
N° 39 13/05/25	Abrogation et remplacement de la décision municipale n° 152/2025 en date du 07/05/2025 afin de corriger une erreur matérielle portant sur le montant de la concession concédée pour 10 ans à compter du 15/04/2025, et ce moyennant la somme de 252,00 € (168,00 € pour la Ville et 84,00 € pour le CCAS).	Mme SOUVANHEUANE – Montréal (Canada)	Jeanne SALLET
N° 40 16/05/25	Dépôt d'un dossier de déclaration préalable en vue de l'installation d'une pompe à chaleur sur l'école Joliot-Curie sise 42 rue de Suzon à Talence.		Emmanuel SALLABERRY

<p>N° 41 20/05/25</p>	<p>Décision de contracter un emprunt Environnemental et Social d'un montant total de 3 000 000,00 €. Le prêt est consenti jusqu'au 10/06/2045 et s'amortira sur 20 ans à compter de la date de consolidation fixée au 10/06/2025.</p> <p>Phase de mobilisation : non Phase de consolidation : d'un commun accord entre la Société Générale et la ville de Talence, il est décidé de procéder à la mise en place d'un tirage de consolidation à « Taux variable de marché » Environnemental et Social sur le contrat « Taux de marché » selon les conditions présentées ci-dessous : Montant : 3 000 000,00 € Date de départ : 10/06/2025 Maturité : 10/06/2045 (20 ans) Amortissement : Linéaire (capital constant) Périodicité : Trimestrielle Base de calcul : Exact/360</p> <p>Taux d'intérêts : Chaque périodicité du 10/06/2025 au 10/06/2045 : Euribor 3M + 1,02 % L'Euribor 3M est fixé à J-2 début de période. Indice flooré à zéro.</p> <p>Soulte de rupture des conditions financières : Une soulte de rupture des conditions financières sera due par le client (i) dans un certain nombre de cas (ii) et selon des modalités précises, ceux-ci étant définis dans la proposition commerciale transmise dans le cadre de la présente consultation bancaire.</p> <p>Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus et à intervenir avec la Société Générale.</p>	<p>SOCIETE GENERALE – Paris (75)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 42 21/05/25</p>	<p>Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 21/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3^{ème} Série, n° 36G d'une superficie totale de 2,64 m² soit 3,00 x 0,88 m pour la somme de</p>	<p>Mme FEUMBA – Talence (33)</p>	<p>Jeanne SALLET</p>

	2 405,04 € (soit 1 603,36 € pour la Ville et 801,68 € pour le CCAS).		
N° 43 22/05/25	Passation d'un avenant aux accords-cadres n° 25/03-3 « gazons », n° 25/03-5 « substrats » et n° 25/03-7 « gazons de placage » afin de prendre en compte la procédure de fusion par voie d'absorption concernant la SAS Compagnie industrielle et commerciale sise 1 impasse des Grives à Beychac et Caillau au profit du bénéficiaire ci-après.	SAS GROUPE NAU – Reignac (16)	Emmanuel SALLABERRY
N° 44 22/05/25	Passation d'un avenant aux accords-cadres n° 25/16-2 « fournitures pour protection des végétaux » afin de prendre en compte la procédure de fusion par voie d'absorption concernant la SAS Compagnie industrielle et commerciale sise 1 impasse des Grives à Beychac et Caillau au profit du bénéficiaire ci-après.	SAS GROUPE NAU – Reignac (16)	François JESTIN
N° 45 23/05/25	Souscription des marchés de travaux suivants afférents à la réhabilitation du parc Grand Peixotto – Margaut pour un délai global d'exécution de 1500 jours calendaires à compter de la date précisée au 1 ^{er} ordre de service :		Emmanuel SALLABERRY
	- Lot 1 – VRD Montant plafond attribué en € TTC : 2 495 973,60 €	EUROVIA GIRONDE SAS – Mérignac (33)	
	- Lot 2 – Espaces verts Montant plafond attribué en € TTC : 512 827,44 €	PINSON PAYSAGE MIDI PYRENEES SAS – La Brède (33)	
	- Lot 3 – Fontainerie Montant plafond attribué en € TTC : 500 197,08 €	CCA PERROT SASU – Puisseux Pontoise (95)	

N° 46 26/05/25	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 11 064,04 €, du 26/06 au 02/07/2025, dans le cadre de la programmation artistique du festival En Plein Arts du 27/06/2025.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 47 26/05/25	Passation d'une convention en vue de la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle accueil périscolaire de l'école maternelle Georges Lasserre), à compter de la rentrée scolaire (septembre 2025) jusqu'au dernier jour de l'année scolaire (juillet 2026), renouvelable tacitement au maximum 2 fois, afin d'y organiser des activités dans le cadre du « Relais Assistantes Maternelles ».	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 48 26/05/25	Passation d'un avenant au contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Requiem de Gabriel Fauré » joué le 14/03/2025 à l'église de la Sainte Famille afin de prendre en compte l'ajustement du coût de ce spectacle qui est passé de 4 220,00 € TTC à 2 027,25 € TTC pour la Ville, du fait de la nouvelle politique tarifaire du bénéficiaire.	OPERA NATIONAL DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 49 26/05/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « La guinguette magique » du 27/06/2025 à proximité du Dôme de Talence dans le cadre de la programmation du festival En Plein Arts. Montant des prestations : 2 240,00 € nets de TVA	ASSOCIATION LES THERESES – Tournefeuille (31)	Vincent BESNARD
N° 50 26/05/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « A tiroirs ouverts » du 27/06/2025 à proximité du Dôme de Talence dans le cadre de la programmation du festival En Plein Arts.	ASSOCIATION COMPAGNIE MAJORDOME – Val Revermont (01)	Vincent BESNARD

	Montant des prestations : 2 734,00 € nets de TVA		
N° 51 26/05/25	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle tout public « En éventail » du 27/06/2025 à proximité du Dôme de Talence dans le cadre de la programmation du festival En Plein Arts. Montant des prestations : 5 380,50 € TTC	COMPAGNIE FIVE FOOT FINGERS – Malakoff (92)	Vincent BESNARD
N° 52 28/05/25	Location de l'église de la Sainte Famille le 19/05/2025 pour les concerts organisés par l'Ecole Municipale de Musique et de Danse autour du thème baroque « La Folia ». Montant de la dépense : 250,00 € TTC	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 53 28/05/25	Passation d'un avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 23-18 relatif à la construction d'une cuisine centrale afin de confier à l'un des co-traitants du groupement titulaire dudit marché la réalisation d'un dossier dit « Loi sur l'Eau » pour un montant de + 1 500,00 € HT, soit 1 800,00 € TTC. Montant initial du marché n° 23/18 (forfait provisoire de rémunération) : 757 129,56 € TTC Montant avenant : + 1 500,00 € HT Nouveau montant du marché : 758 929,56 € TTC	SARL BONNET (études techniques VRD – co-traitant) / Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 54 28/05/25	Location de l'église de la Sainte Famille le 25/06/2025 pour l'organisation du concert du chœur adulte de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, puis de la conférence musicale intitulée « Sur les chemins de l'interprétation ». Montant de la dépense : 250,00 € TTC	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)	Vincent BESNARD

<p>N° 55 30/05/25</p>	<p>Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 30/05/2025, soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 12ter Série, n° 6G d'une superficie totale de 3,45 m² soit 3,00 x 1,15 m pour la somme de 3 142,95 € (soit 2 095,30 € pour la Ville et 1 047,65 € pour le CCAS).</p>	<p>Mme JEAN MARIE ALPHONSINE – Talence</p>	<p>Jeanne SALLET</p>
<p>N° 56 02/06/25</p>	<p>Passation d'un contrat de cession pour l'organisation d'un concert suivi d'un bord de plateau de l'ensemble La Néréide, trio de trois chanteuses, le 06/06/2025 au Château Margaut à l'occasion des portes ouvertes de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. La jauge intérieure étant de 30 personnes, au-delà le public sera invité à écouter aux bords des fenêtres dans le jardin du château.</p> <p>Le coût de cession s'élève à 263,75 € TTC.</p>	<p>ASSOCIATION ENSEMBLE PYGMALION – Paris (75)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
<p>N° 57 02/06/25</p>	<p>Passation d'un contrat de prêt à titre gracieux de la torche olympique du 05/06 au 11/06/2025 qui sera exposée le 06/06/2025 dans le cadre de la Journée Olympique.</p>	<p>BORDEAUX METROPOLE – Bordeaux (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 58 02/06/25</p>	<p>Passation d'un second avenant au marché de maîtrise d'œuvre n° 23-18 relatif à la construction d'une cuisine centrale pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêter le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel continuera de porter l'engagement de la maîtrise d'œuvre : 4 656 852,97 € HT, soit 5 588 223,56 € TTC - Rendre définitif le forfait provisoire de rémunération de la maîtrise d'œuvre : 639 018,69 € HT, soit 766 855,43 € TTC <p>Forfait provisoire de rémunération du marché n° 23/18 : 630 941,30 € HT Rappel du montant avenant n° 1 : + 1 500,00 € HT Montant avenant n° 2 (stade APD) : + 6 577,39 € HT Forfait définitif de rémunération du marché n° 23/18 : 766 822,43 € TTC</p>	<p>Groupement conjoint dont le mandataire est SARL BPA ARCHITECTURE – Montpellier (34)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>

<p>N° 59 03/06/25</p>	<p>Contrat de location en faveur de la ville à titre gracieux du 06 au 07/06/2025 de la salle du Solarium pour le spectacle des élèves du département Danse de l'Ecole municipale de musique et de danse du 07/06/2025.</p>	<p>MAIRIE DE GRADIGNAN – Gradignan (33)</p>	<p>Vincent BESNARD</p>
<p>N° 60 04/06/25</p>	<p>Versement de la somme de 100,00 € à chacun des trois policiers municipaux ayant bénéficié de la protection fonctionnelle accordée par la Ville par arrêtés municipaux en date du 30/01/2021, à la suite de frais d'outrages commis à l'encontre de personnes chargées d'une mission de service public pour lesquels l'auteur a été reconnu coupable par jugement du tribunal correctionnel du 01/08/2024 et condamné à verser à chacun une indemnité de 100,00 € au titre du préjudice moral. L'auteur des faits n'ayant pas procédé à l'indemnisation, la collectivité est dans l'obligation de réparer les préjudices subis par ses agents du fait de l'exercice de leurs fonctions conformément aux dispositions de l'article L. 134-5 du CGCT.</p>		<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 61 04/06/25</p>	<p>Versement de la somme de 200,00 € à un policier municipal ayant bénéficié de la protection fonctionnelle accordée par la Ville par arrêté municipal en date du 09/10/2024, à la suite de frais d'outrages commis à l'encontre d'une personne chargée d'une mission de service public pour lesquels l'auteur a été reconnu coupable par jugement du tribunal correctionnel du 09/10/2024 et condamné à verser à cet agent une indemnité de 200,00 € au titre du préjudice moral. L'auteur des faits n'ayant pas procédé à l'indemnisation, la collectivité est dans l'obligation de réparer les préjudices subis par ses agents du fait de l'exercice de leurs fonctions conformément aux dispositions de l'article L. 134-5 du CGCT.</p>		<p>Emmanuel SALLABERRY</p>

<p>N° 62 05/06/25</p>	<p>Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » sise dans le Château de Thouars avec prise d'effet à compter de sa signature.</p>	<p>SOCIETE HEDONE – Talence (33)</p>	<p>Emmanuel SALLABERRY</p>
<p>N° 63 11/06/25</p>	<p>Afin de mettre à jour la base de données permettant l'application de la taxe sur la publicité extérieure et de bénéficier d'une assistance à la gestion de cette taxe, passation d'un marché d'assistance et de suivi pour la mise en œuvre de la taxe locale sur la publicité extérieure pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2025, renouvelable tacitement deux fois un an soit jusqu'au 31/12/2027.</p> <p>Montants des dépenses révisables auxquelles s'ajoutent le remboursement des frais d'envois :</p> <p>2025 : 4 116,00 € TTC 2026 : 10 344 ,00 € TTC 2027 : 4 116,00 € TTC</p>	<p>SAS GPAC (REFPAC-G.P.A.C.) – Marcq en Baroeul (59)</p>	<p>François JESTIN</p>

Le conseil prend acte de ces décisions »

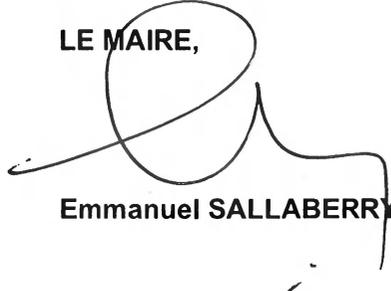
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.5 - Régime indemnitaire

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 3 : Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base

Monsieur le Maire expose :

« Pour raisons professionnelles, et pour une année, Monsieur Guillaume HANOTIN était devenu en août 2024 conseiller municipal sans délégation. A compter du 1^{er} septembre 2025, Monsieur Guillaume HANOTIN reprenant des fonctions de conseiller municipal délégué, il convient de mettre à jour les indemnités de fonction des élus.

Considérant que pour une commune de 42 119 habitants (population de la Ville de Talence au début de ce mandat), le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant également que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation, est fixé, au maximum, à 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant que l'enveloppe maximale autorisée est égale à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) pour le Maire et à 33 % du même indice multiplié par le



nombre d'adjoints (16).

Je vous propose ainsi de fixer, à compter du 01/09/2025, conformément aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, les taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme il suit :

			Indemnité de fonction de base	
			%	Montant
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CASTAGNERA	Daniele	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	3,15%	129,48 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
TOTAL			616,30%	25 333,13 €

Les majorations pouvant être votées au titre de la dotation de solidarité urbaine et de commune siège des bureaux centralisateurs du canton prévues à l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales feront l'objet d'une délibération distincte présentée au cours de cette même séance du conseil municipal.

Ces indemnités de fonctions subiront par ailleurs les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOpte PAR 34 VOIX POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025

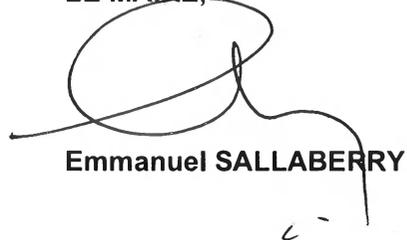
La secrétaire de séance,



Jeanne SALLET



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.5 - Régime indemnitaire

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GREGLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 4 : Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base

Monsieur le Maire expose :

« Après avoir déterminé le montant de l'indemnité de base allouée aux membres du conseil municipal, il appartient désormais au conseil de se prononcer sur les majorations pouvant être appliquées. En effet, au titre des dispositions de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales, la ville de Talence entre dans plusieurs cas d'ouverture de majoration de l'indemnité de base :

- En tant que commune bénéficiaire de la DSU, et pour une population de la strate de celle de Talence, l'indemnité de base peut être majorée dans la limite de :
 - o 22,22 % pour les indemnités du Maire
 - o 33,33 % pour les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués
- En tant que commune siège des bureaux centralisateurs de canton, la majoration est fixée à 15 % maximum de l'indemnité de base.

Ces indemnités étant cumulables, il est proposé d'appliquer les majorations indiquées aux indemnités de base votées précédemment.

Ceci étant exposé, il est vous demandé, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante, en majorant l'indemnité de base du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués à compter du 01/09/2025 comme indiqué ci-dessus (et conformément au tableau ci-dessous).

			Indemnité de fonction de base		Majoration DSU	Majoration chef lieu de canton	Indemnité totale
			%	Montant			
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €	822,10 €	554,92 €	5 076,49 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
SALLET	Jeanne	2ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
JESTIN	Francois	3ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
RONDEAU	Sophie	4ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
BESNARD	Vincent	5ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CASTAGNERA	Danièle	6ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
GIRON	Charley	7ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHADEBOST	Jacqueline	8ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
ERCHOUK	Salem	9ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
THOMAS-PITOT	Laetitia	10ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
FARGUES	Frederic	11ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
MADRID	Isabel	12ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
COLDEFY	Mathieu	13ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHABBAT	Chantal	14ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
JOYON	Mathieu	15ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BONNIN	Jean Jacques	16ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BALLIGAND	Isabelle	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
IRIART	Dominique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
DESGUERS	Josiane	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
JEAN	Gerald	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LARTIGUES	Noelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LUDLOW	Jenny	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
HELBIG	Fabienne	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €			0,00 €
BONORON	Simone	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
DE MARCO	Monique	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
ROSAY	Petra	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
QUELIER	Christine	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
TOTAL			616,30%	25 333,13 €	7 533,21 €	3 574,92 €	36 441,27 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. »

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR

7 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit
Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,

Jeanne SALLET



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 - Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procurator à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procurator à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procurator à M. FARGUES), Mme BONORON (procurator à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procurator à M. SALLABERRY)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 5 : Rapport d'activités de la Médiatrice Territoriale

Monsieur le Maire expose,

« Par délibération en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a créé le poste de Médiateur territorial. Pour rappel, à l'instar de l'ancien Médiateur de la République, il s'agit d'un médiateur institutionnel doté d'une double fonction :

- d'une part, faciliter la résolution des litiges entre l'administration municipale et les usagers des services publics,
- d'autre part, formuler des propositions de réforme de l'Administration ou d'amélioration des règlements et des pratiques afin de prévenir le renouvellement de certains litiges répétitifs ou significatifs et contribuer ainsi à améliorer la qualité des services rendus aux usagers.

Le recours au Médiateur Territorial est gratuit et soumis à la confidentialité. Il doit être par ailleurs d'un accès direct et aisé (saisine par écrit et transmise par courrier, courriel, fax ou par le biais de correspondant). Il peut également s'autosaisir des situations qu'il juge les plus préoccupantes.



Par délibération en date du 3 juillet 2023, vous avez reconduit pour 3 ans la médiatrice territoriale Madame Rosine SAUTOUR.

Aujourd'hui nous portons à votre connaissance son rapport d'activités pour l'année 2024. »

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,



Jeanne SALLET



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 6 : Convention d'occupation du domaine public Pavillon d'entrée parc Peixotto

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour l'exploitation d'une activité de petite restauration et de salon de thé dans l'une des dépendances du château Peixotto dite « Pavillon d'entrée 1 ». A proximité de ce pavillon, une salle extérieure d'agrément de type « verrière » sera réalisée afin de proposer un lieu de restauration dans un cadre qualitatif. Une partie du bâtiment à usage de sanitaire située à proximité immédiate sera également mise à disposition et pourra servir de local de stockage des déchets.

La mise en concurrence s'est déroulée du 6 février au 18 avril 2025 avec une diffusion aux associations de commerçants locaux, à l'UMIH 33 et une publicité sur une revue spécialisée.

La société Les Planches Ephémères, représentée par Madame Coralie GARCIA, domiciliée à SADIRAC a remis une offre qui est apparue pertinente. En effet elle présente une solide expérience en matière d'exploitation de locaux implantés sur le domaine public.

Si les travaux de mise au propre du local seront réalisés par la ville, l'ensemble des équipements et matériels permettant l'activité seront à la charge de l'occupant.

Pour rappel, la convention d'occupation est prévue pour une durée de 12 ans et prévoit la prise en charge par l'exploitant de l'ensemble des équipements et matériels permettant l'activité.

L'espace mis à disposition comprend également la possibilité d'exploiter une terrasse extérieure de 100 m².

La société Les Planches Ephémères propose le versement d'une redevance de 5 000 euros par an auquel s'ajoutera une part variable correspond à 5% de son chiffre d'affaires annuel.

Je vous propose donc :

- D'approuver la signature de la convention d'occupation du domaine public entre la ville de Talence et la société Les Planches Ephémères, représentée par Madame Coralie GARCIA et domiciliée 2 chemin de la poterie 33670 SADRAC ou toute structure constituée par elle aux fins de l'exploitation d'une activité de petite restauration et salon de thé au sein du pavillon d'entrée 1 du parc Peixotto, situé allée Peixotto,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public »

ADOpte PAR 32 VOIX POUR

6 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

3 ABSTENTIONS (M. BARDIN, Mme GRESLARD-NEDELEC – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout !)

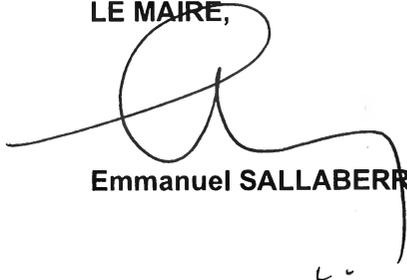
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 7 : Création d'un abonnement de stationnement réservé aux professionnels de santé itinérants à titre expérimental

Monsieur le Maire expose :

« Par délibérations successives depuis 2015, le Conseil Municipal a instauré et fait évoluer un dispositif de stationnement payant de surface sur certaines voies de la commune. Ces dispositifs visent à réguler l'usage du domaine public, améliorer la rotation des véhicules, et faciliter l'accès au stationnement pour les riverains, les usagers des services, les professionnels et les visiteurs.

Afin de répondre aux besoins spécifiques des professionnels de santé itinérants dont l'activité les conduit à intervenir au domicile des habitants sur l'ensemble du territoire communal, il est proposé la création d'un abonnement spécifique.

Il est entendu comme professionnel de santé itinérants la définition juridique qui suit :

Les professionnels de santé sont les personnes physiques mentionnées à la quatrième partie du Code de la santé publique, habilitées à exercer une profession réglementée dans le

domaine des soins (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, sage-femmes, etc.).

La notion d'itinérance sera appréciée au regard d'un relevé SNIR (Système National Inter-Régime) nominatif de l'année N-1 fourni chaque année au service stationnement. Ce document est délivré par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Ces professionnels, qui se déplacent toute la journée de patient en patient, n'occupent jamais une même place durablement, et participent donc activement à la libération dynamique de l'offre de stationnement. Leur accès rapide et régulier au stationnement est toutefois indispensable pour garantir la continuité des soins à domicile.

1. Caractéristiques de l'abonnement proposé

Il est proposé de créer une nouvelle catégorie d'abonnement de stationnement, selon les modalités suivantes :

Intitulé	Public éligible	Justificatif spécifique requis	Périmètre de validité	Durée	Tarif annuel
Abonnement "Professionnels de santé itinérants"	Professionnels de santé intervenant à domicile à Talence	Copie du relevé SNIR justifiant de 100 interventions ou plus sur 12 mois	Toutes les zones réglementées du territoire (payantes et bleues)	1 an (expérimental)	100 €

Modalités de souscription : l'accès au paiement de cet abonnement sera ouvert après demande dématérialisée sur la plateforme e-habitants nécessitant le téléchargement des justificatifs suivants :

- La pièce d'identité du demandeur
- Le dernier avis au répertoire SIRENE (insee) du demandeur
- Le relevé SNIR nominatif de l'année N-1 attestant d'au moins 100 actes réalisés à domicile
- La carte grise du véhicule au nom et prénom du professionnel.

L'abonnement est strictement nominatif et lié au véhicule utilisé, sans transfert possible. Un seul abonnement est délivré par professionnel.

2. Durée expérimentale

Ce dispositif est mis en œuvre à titre expérimental pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025. Un bilan sera présenté au Conseil Municipal à l'issue de cette période afin d'évaluer la pertinence de sa reconduction ou de son ajustement.

3. Intégration à la grille tarifaire existante

Cette nouvelle formule vient s'ajouter aux formules d'abonnement existantes sans les modifier. Elle n'ouvre pas de droit spécifique en matière de stationnement en dehors des zones réglementées et ne dispense pas de l'obligation de respecter les règles générales de circulation et de stationnement. »

Je vous donc de bien vouloir :

- Approuver la création d'un abonnement de stationnement annuel au tarif de 100 €, réservé aux professionnels de santé itinérants justifiant d'au moins 100 interventions par an à Talence.
- Approuver les conditions d'éligibilité et les justificatifs requis tels que définis ci-dessus et préciser que cet abonnement donne droit au stationnement sur l'ensemble des zones payantes et bleues de la commune.
- Instaurer cette mesure à titre expérimental pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Intégrer ce nouvel abonnement dans la grille tarifaire des abonnements professionnels de la Ville de Talence.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

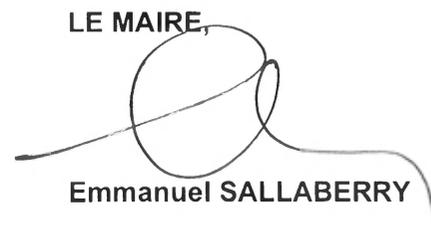
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 3.5 - Actes de gestion du domaine public

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 8 : Avenant n°2 modifié à la convention de délégation de gestion de service « propreté, plantations et mobiliers urbains sur voirie » avec Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur le Maire expose :

« Les missions liées à la compétence de la voirie sont du ressort des métropoles, conformément à l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales. L'exercice de cette compétence par Bordeaux Métropole, y compris la propreté, les plantations et les mobiliers urbains sur voiries métropolitaines a donc été clarifié à compter du 1er janvier 2016 pour l'ensemble des 28 communes.

Par délibération du 16 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé la signature d'une convention de gestion de délégation de gestion de service « propriété, plantations et mobiliers urbains sur voirie » avec Bordeaux Métropole.

Par délibérations du 11 février 2019 et du 16 septembre 2024, le conseil municipal a adopté deux avenants à cette convention de délégation de service, qui prennent en compte les coûts liés à l'entretien des voiries et espaces publics métropolitaines créés ou intégrés depuis 2018.

L'avenant n°2 prévoit également un remboursement de ces coûts supportés par les communes depuis l'année de prise en charge, en une seule fois sur l'exercice budgétaire 2025.

Compte tenu de l'évolution du contexte budgétaire, le Conseil de Bordeaux Métropole du 7 février 2025 a adopté une délibération échelonnant ce remboursement sur cinq exercices budgétaires. Par conséquent, il convient de modifier l'article 3 du dernier avenant relatif aux modalités de paiement et de remboursement.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 modifié de cette convention de délégation de service pour l'exercice des missions propreté, plantations et mobiliers urbains sur le domaine public métropolitain. »

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

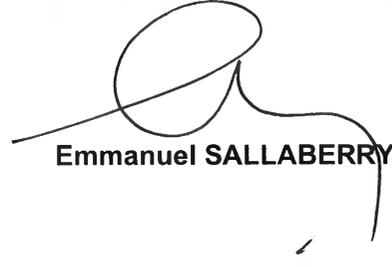
La secrétaire de séance,



Jeanne SALLET



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 9 : Mise en vente parcelles cadastrées AK 520 et AK 521

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération en date du 19 mai dernier, le conseil municipal a approuvé la vente des parcelles AK 520 et AK 521 situées 1 et 3 rue Gutenberg et autorisé Monsieur François JESTIN à signer les différents actes relatifs à ce dossier.

Ce dernier étant temporairement indisponible pour signer ces documents et notamment les promesses de vente, il convient de le remplacer.

C'est pourquoi je vous demande :

- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à la cession du lot 1 situé 3 rue Gutenberg à Talence, cadastré AK 520, au profit de Monsieur Jérôme BOURRAT et Madame Alexandra SOWDEN, demeurant 30 rue Raoul Voignier à Talence au prix de 160 230 € net vendeur.

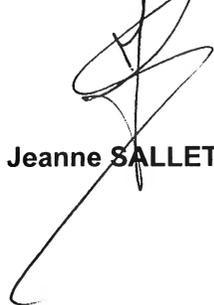
- De bien vouloir m'autoriser à signer tous les documents relatifs à la cession du lot 2 situé 1 rue Gutenberg à Talence, cadastrée AK 521, au profit de Madame Marie Alix TOUTON, demeurant 2 rue Jean Baptiste POMIES 33400 Talence au prix de 159 992 € net vendeur »

ADOPTE PAR 32 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

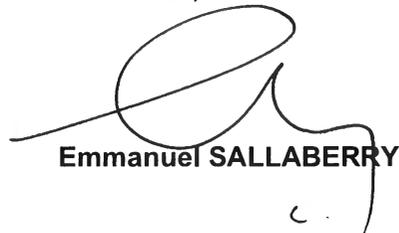
La secrétaire de séance,



Jeanne SALLET



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 8.9 - Culture

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 10 : Convention de dépôt d'un sarcophage d'époque romaine au musée d'Aquitaine – Avenant de reconduction

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée au Patrimoine, expose :

« Par délibération en date du 28/06/2001, une convention a été signée entre les villes de Talence et Bordeaux portant sur le dépôt, au sein des collections du musée d'Aquitaine, d'un sarcophage en marbre d'époque romaine, découvert à l'occasion des travaux de rénovation du Château de Thouars.

La durée initiale de cinq ans, prévue par l'article 4 de cette convention, a déjà fait l'objet de plusieurs renouvellements jusqu'en 2012. Depuis cette date, la durée de chaque renouvellement de dépôt a été réduite à trois ans.

Il vous est proposé aujourd'hui, sur demande de la Ville de Bordeaux (courrier en date du 26/05/2025), de renouveler par avenant pour une durée de 3 ans reconductible le dépôt dudit sarcophage.

Conformément à la convention initiale, cet avenant peut prendre la forme d'un simple échange de lettres entre le dépositaire et le déposant.

Je vous propose donc de bien vouloir habilitier Monsieur le Maire à accepter, par retour de courrier, ce renouvellement.

Les autres dispositions de la convention, jointe à la délibération, restent inchangées. »

ADOPTE PAR 41 VOIX POUR

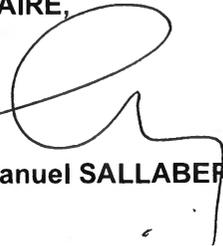
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 11 : Convention d'interprétariat physique et/ou par téléphone

Madame SALLET, Adjoint déléguée à l'Education, au Périscolaire, aux Centres de loisirs, expose :

« La Ville de Talence accueille, dans le cadre des inscriptions scolaires, de nombreuses familles qui ne parlent pas français. La barrière de la langue complexifie la présentation, par les agents municipaux, de tous les éléments d'information aux familles : modalités d'inscription aux services municipaux, à l'école, modalités d'accès, de réservation, de paiement, etc... Les directeurs des temps périscolaires et les directeurs d'écoles sont eux aussi confrontés aux mêmes difficultés.

Cette situation est préjudiciable à la compréhension des familles et défavorable à une bonne intégration des enfants.

Ainsi, l'association INTERMED GIRONDE propose de l'interprétariat physique ou par téléphone dans un nombre relativement important de langues, sous forme de forfait payant de 1 heure, par des interprètes afin de favoriser une réelle compréhension entre les interlocuteurs.



Ce partenariat a débuté durant l'année scolaire 2016/2017 et son utilité est reconnue.

Lors de chaque intervention, chaque famille peut rencontrer un agent du service Éducation Enfance, la directrice et/ou l'enseignant(e), le directeur des temps périscolaires.
Ces rencontres permettent de transmettre le maximum d'informations à la famille concernant la scolarisation et facilitent sans aucun doute une meilleure intégration des enfants.

Afin que les services municipaux de l'éducation et les directeurs d'écoles puissent utiliser les services de cette association, dans le cadre d'une procédure encadrée, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association INTERMED GIRONDE la convention d'interprétariat physique et / ou par téléphone ci-jointe. »

Adopté par 41 VOIX POUR

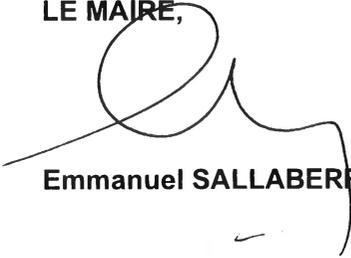
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 8.1 - Enseignement

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. GARRIGUES, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme BONORON (procuration à M. GARRIGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 12 : Convention d'habilitation informatique "structures" concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services référencés

Madame SALLET, Adjointe déléguée à l'Éducation et aux Activités périscolaires, expose :

« Afin d'accompagner et faciliter les recherches des familles en matière d'accueils d'enfants, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a créé le site www.monenfant.fr. Ce site a pour vocation d'informer et d'accompagner les familles tout au long de leur vie de parents.

Il recense la quasi-totalité des structures d'accueil (établissements d'accueil du jeune enfant et accueils de loisirs), des structures d'accompagnement des familles financées par les allocations familiales et les assistantes maternelles ayant donné leur accord pour ce référencement.

Il appartient aux structures, aux collectivités, d'effectuer les mises à jour des données relatives aux établissements d'accueils et services.

Pour ce faire, un espace extranet a été mis à disposition des partenaires autorisés à renseigner les informations.

Aussi, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités d'habilitation informatique entre la CAF et la Ville (fournisseur de données) pour que cette dernière mette en ligne sur le site monenfant.fr les données relatives aux structures dont elle assure la gestion."

Adopté par 41 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 13 : Compte de gestion de dissolution 2025 du budget annexe transport scolaire du chef du Service de Gestion Comptable

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la clôture du budget annexe transport scolaire adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024, les résultats ont été repris en 2025 au budget principal.

Le compte de gestion de dissolution 2025 de ce budget doit être approuvé.

Je vous propose donc aujourd'hui :

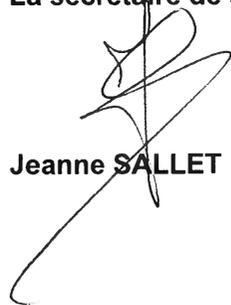
- D'approuver le compte de gestion de dissolution présenté par le chef du Service de Gestion Comptable, au titre de l'exercice 2025 pour le budget transport scolaire,

- De m'autoriser à le signer »

ADOPTE PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

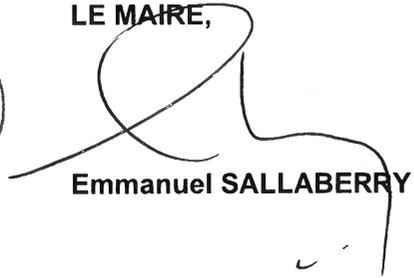
La secrétaire de séance,



Jeanne SALLET



LE MAIRE,



Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 7.1 - Décisions budgétaires

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 14 : Compte de gestion de dissolution 2025 du budget annexe pompes funèbres du chef du Service de Gestion Comptable

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la clôture du budget annexe pompes funèbres adoptée lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2024, les résultats ont été repris en 2025 au budget principal.

Le compte de gestion de dissolution 2025 de ce budget doit être approuvé.

Je vous propose donc aujourd'hui :

- D'approuver le compte de gestion de dissolution présenté par le chef du Service de Gestion Comptable, au titre de l'exercice 2025 pour le budget pompes funèbres,

- De m'autoriser à le signer »

ADOPTÉ PAR 40 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 7.10 - Divers

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, M. CAZABONNE, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 15 : Dotation de Solidarité Urbaine – Rapport sur les actions de développement social urbain en 2024

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que la Commune de Talence a bénéficié en 2024 d'une Dotation de Solidarité Urbaine d'un montant de 2 777 076 €.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 91-429 du 13 Mai 1991 instituant la Dotation de Solidarité Urbaine, je vous présente aujourd'hui le tableau retraçant l'utilisation de ces fonds pour des actions de développement social urbain entreprises en 2024. »

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN ENTREPRISES EN 2024

Coût des actions en faveur de l'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers prioritaires

Interventions Politique de la Ville	155 493 €
Fonctionnement d'une Maison des Droits de l'Homme	814 955 €
Travaux sur équipements publics et entretien espaces verts	1 445 308 €
Subventions aux associations	609 830 €
Fonctionnement de la Médiathèque de quartier	578 607 €

Montant de la Dotation de Solidarité Urbaine et % de financement des actions

Coût total des actions	DSU	% du Financement DSU
3 630 186 €	2 777 076 €	76,50 %

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025

La secrétaire de séance,

Jeanne SALLET



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 3.2 - Aliénations

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 16 : Cession avec charges – Résidence Pressensé

En l'absence de Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Propriétés communales, Monsieur le Maire expose :

« En novembre 2024, le conseil municipal a approuvé la mise en vente avec charges concernant l'ancienne résidence Francis de Pressensé située 17/19 rue Francis de Pressensé à Talence. Cette nouvelle consultation fait suite à l'annulation de la précédente procédure en raison du désistement de la société initialement déclarée lauréate.

L'objectif de la consultation était de trouver un opérateur capable de rénover le bâtiment existant afin d'améliorer ses performances énergétiques tout en proposant une solution résidentielle fondée sur le principe d'un habitat partagé à destination majoritairement de seniors dont les ressources sont comprises entre 24 000 € et 42 000 € net annuel. Les opérateurs devaient également proposer d'installer un service à destination des habitants comme une micro crèche ou toute autre variante qu'il leur serait loisible de soumettre.

Il était également demandé aux opérateurs de présenter des solutions de végétalisation du



bâtiment.

Pour rappel, les critères de sélection des offres figurant dans le cahier des charges étaient les suivants :

- 50% pour la qualité du projet subdivisés de la manière suivante :
 - 20% pour la qualité architecturale, environnementale du projet et son insertion dans le site
 - 30% pour la qualité résidentielle du projet
- 50% pour le prix proposé

L'examen des offres a été assuré par une commission composée comme suit :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. François JESTIN
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Isabel MADRID
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Monsieur Olivier PEYRELONGUE
- Madame Marie Christine BERTIN, membre du Conseil Participatif de Quartier 1 – Zola, Haut-Brion, La Taillade, Médoquine, Saint-Genès
- Monsieur André SCOTTO, membre du Conseil Participatif de Quartier 1 – Zola, Haut-Brion, La Taillade, Médoquine, Saint-Genès

La phase de consultation s'est déroulée du 6 janvier au 28 février 2025 et 4 dossiers ont été déposés par des opérateurs. A l'issue d'une première phase d'analyse, la commission a désigné le 26 mars 2025, 3 candidats avec lesquels elle a souhaité entamer des négociations. Les auditions se sont tenues le 16 avril et la commission a rendu son avis le 10 juin 2025.

Elle vous propose de retenir l'offre du groupement représenté par le Groupe Pichet demeurant 20-24 avenue de Canteranne 33600 Pessac. Ce dernier s'est associé aux sociétés CHEZ JEANETTE qui assurera la gestion des logements seniors et la franchise Tétine et Doudou pour la micro-crèche.

Le projet prévoit, pour les niveaux R+1 et R+2, la création d'un coliving à destination des seniors représentant un total de 20 chambres. Dans chaque coliving, les résidents disposeront d'espaces communs à savoir cuisine, salle à manger, salon, buanderie et d'une chambre d'une surface moyenne de 25 m² comprenant également une salle de bain privative, sanitaires et une kitchenette. La gestion et l'animation de l'appartement sont confiées à une personne présente 7j/7 chargée notamment d'assurer les courses et l'aide à la préparation des repas, d'apporter une aide administrative si besoin, d'organiser les activités intérieures et extérieures. Le public cible pour cette offre correspond à un GIR 3 à 5.

Les niveaux R+3 et R+4 accueillent 16 logements (10T1 et 6 T2) destinée en partie à des seniors et à des jeunes actifs. Les seniors résidant dans ces étages pourront également bénéficier des services proposés par Chez Jeannette à la carte.



Le loyer demandé aux futurs résidents correspond à la tranche de revenus définis dans le cahier des charges de la ville.

Une micro crèche de 15 berceaux sera installée au rez-de-chaussée.

Enfin, 9 places de stationnements seront créées dont une proposant un véhicule en autopartage.

Sur le plan de la démarche environnementale, l'accent est mis sur la rénovation de l'enveloppe extérieure (isolation renforcée, double vitrage, protection solaire...)

L'offre financière établie par le groupement s'élève à 2 000 000 d'euros net vendeur.

La commission chargée de l'examen des offres vous propose donc de retenir la proposition du Groupe Pichet.

Je vous demande donc de bien vouloir :

- approuver la proposition de la Commission chargée de l'examen des offres concernant l'opération Pressensé,
- désigner le Groupe Pichet demeurant 20-24 avenue de Canteranne 33600 Pessac, lauréat de l'appel à projet concernant la résidence Francis de Pressensé, au vu de l'offre remise par ce dernier,
- autoriser le Groupe Pichet à déposer toutes les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation du projet. »

ADOPTE PAR 30 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

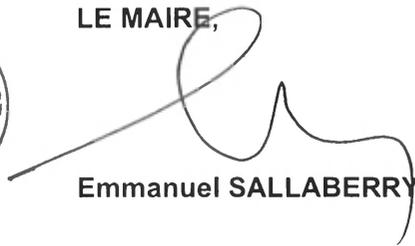
POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 9.1- Autres domaines de compétences des communes

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 17 : Bilan d'activités 2023/2024 des Conseils Participatifs de Quartier – Information du Conseil Municipal

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

« Les Conseils Participatifs de Quartier ont été mis en place le 27 avril 2023. Ils succèdent aux Conseils Communaux et sont le fruit de la réflexion d'ateliers de co-construction composés exclusivement d'habitants.

L'année 2023 a donc été une année de transition puisqu'il s'agissait de constituer ces instances, informer et faire connaissance avec les conseillers. Pour cette raison, il a été fait le choix de faire un bilan d'activités portant sur 2023 et 2024 (joint en annexe).

Les sujets et les thèmes abordés ainsi que les résultats des réflexions menées par les différents groupes de travail y sont précisés.

En outre, il est important de rappeler que les quatre adjoints de quartier sont les référents d'un ou de deux conseils participatifs de quartier. Chaque adjoint dispose de 30 000 € pour accompagner financièrement les projets qui émanent de ces instances.

Ce bilan fait apparaître la façon dont le budget de 30 000 € alloué à chacun des Conseils a été utilisé.

Je vous propose donc que le Conseil Municipal prenne acte de la transmission des éléments du bilan d'activités des Conseils Participatifs de Quartier pour les années 2023/2024. »

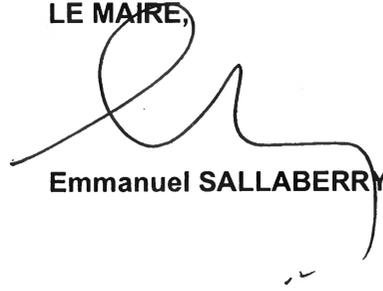
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 8.9 – Culture

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 18 : Convention relative à l'organisation des classes à horaires aménagés musique de la Ville de Talence

En l'absence de Monsieur BESNARD, Adjoint délégué à la Culture, Monsieur le Maire expose :

« La Ville de Talence et la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Gironde ont signé le 21 juin 2018 une convention relative à la création de classes à horaires aménagés musique (CHAM) en précisant les modalités de fonctionnement du dispositif au sein de l'école élémentaire Jules Michelet.

La présente et nouvelle convention renouvelle la volonté de la ville de poursuivre le dispositif tout en précisant son évolution vers une ouverture aux enfants dès la fin du CP. Ceux-ci candidatent pour intégrer le dispositif en CE1. Les contenus pédagogiques et volumes horaires sont maintenus à l'identique.

Il est proposé :

- d'approuver la convention jointe en annexe. »

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

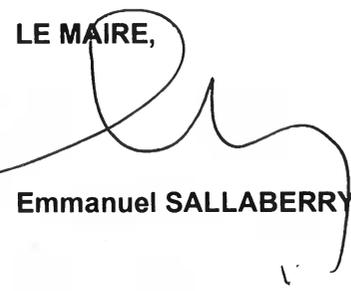
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 19 : Création d'un poste de chargé de mission « Ville de demain : prospective et développement »

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« La commune de Talence, située au cœur de la métropole bordelaise, connaît une évolution constante de son territoire sous l'effet de dynamiques démographiques, sociales, économiques et environnementales. Dans ce contexte, la ville souhaite renforcer son accompagnement des habitants et des partenaires, tout en préparant les transformations urbaines à venir, notamment à travers la révision prochaine du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La collectivité doit donc recruter un chargé de mission au sein de la Direction Générale Aménagement Urbain Durable.

Le poste de chargé de mission « Ville de demain », ouvert aux grades du cadre d'emplois des Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

Le chargé de mission jouera un rôle structurant dans le champ de la planification territoriale, en lien étroit avec la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Son action s'articulera autour de deux missions principales :

1. **Réaliser un diagnostic territorial partagé**, visant à dégager les grandes tendances d'évolution de la commune (mutations urbaines, dynamiques démographiques, mobilités, formes urbaines, patrimoine, services, etc.). Ce diagnostic constituera une base d'analyse pour nourrir la réflexion stratégique et traduire les enjeux du territoire. Ce diagnostic sera l'objet de notes de synthèses pour appuyer les arbitrages politiques et les orientations stratégiques.
2. **Traduire le diagnostic dans le cadre de la révision du PLU**, en participant à l'élaboration des différentes pièces constitutives du document (rapport de présentation, plan d'aménagement et de développement durable (PADD), Orientation d'aménagement et de programmation (OAP), règlement), en veillant à la cohérence globale du projet urbain et à la prise en compte des objectifs de transition écologique, de qualité urbaine et d'équilibre territorial.

Missions annexes :

Accompagner la mise en œuvre des évolutions réglementaires, en assurant une veille juridique et technique.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/07/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des Attachés à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un poste de chargé de mission « Ville de demain : prospective et développement », de catégorie A, ouvert au cadre d'emplois des Attachés à compter du 01/07/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 30 VOIX POUR

8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

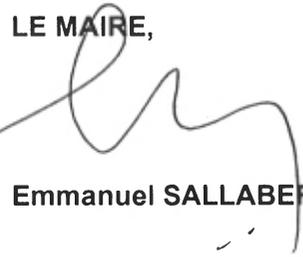
1 ABSTENTION (M. JOLIOT – Talence debout !)

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET

LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 20 : Création de deux postes d'animateurs multisports - vacances sportives à temps non complet

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le service Animation Sportive est composé de 3 agents permanents assurant la mise en œuvre des différentes activités pédagogiques liées à la pratique sportive sur les temps scolaires, des mercredis et des vacances.

Actuellement, des animateurs interviennent soit à l'année, soit uniquement pendant les vacances scolaires, avec des contrats distincts et souvent sur de petites quotités de travail.

Dans un objectif de fidélisation et pour rendre ces postes plus attractifs, il a été décidé de fusionner ces deux types de contrats. Cette mesure sera mise en œuvre dans un premier temps sur deux situations.

Ces postes d'animateurs multisports - vacances sportives, ouverts aux grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation, pourront, à défaut de fonctionnaires correspondant aux

compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8 5° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

Animation et encadrement

- Prendre en charge l'accueil des enfants dans un environnement chaleureux.
- Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Être responsable du groupe d'enfants, encadrer et proposer des animations.
- Concevoir et animer des activités sportives afin de faciliter l'expression, la créativité et la socialisation des enfants, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.
- Mener des projets d'animation et des démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.
- Préparer ses activités pour se donner les moyens nécessaires à la réussite.
- Jouer avec les enfants, donner à jouer et laisser jouer en fonction des attentes et des demandes des enfants en dehors des temps d'activités.
- Relayer des informations aux familles si nécessaire.

Equipe et fonctionnement

- Assister aux réunions de coordination et à toutes réunions d'information ou de travail organisées par le service.
- S'intégrer à l'équipe d'animation, participer et enrichir la vie de cette même équipe d'animation.
- Participer activement aux réunions d'équipe et échange sur les activités et projets de l'accueil, ne pas hésiter à faire part de ses questionnements.
- Apporter et transmettre ses connaissances professionnelles.
- Se positionner dans l'équipe d'animation et le fonctionnement général du service.
- Contribuer à déterminer les besoins en matériel nécessaires au bon fonctionnement des activités.
- Participer à l'évaluation des projets réalisés et au travail quotidien.
- Accompagner les projets pour permettre leur réalisation et l'expression des enfants.
- Participer au pointage des présences des enfants, des effectifs et de la bonne tenue de l'ensemble des documents administratifs.
- Entretenir avec l'ensemble des acteurs de l'accueil collectif des mineurs des relations quotidiennes cordiales.

Sécurité et hygiène

- Signaler au directeur toute difficulté rencontrée avec un enfant.
- Signaler auprès du directeur tout dysfonctionnement d'ordre matériel ou organisationnel.
- Partager l'ensemble des informations qu'il possède.
- Respecter les règles en matière d'hygiène.
- Maintenir les locaux dans un état de propreté correcte, respecter et ranger le matériel.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps non complet (11/35) à compter du 01/07/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints d'animation à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer 2 postes d'animateurs multisport-vacances sportives, de catégorie C ouvert aux grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 21 : Création de deux nouvelles conventions médiateurs adultes-relais avec la Préfecture de la Gironde - renouvellement

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du Conseil municipal du 9 mai 2022, vous aviez autorisé Monsieur le Maire à signer deux nouvelles conventions de médiateurs adultes-relais sur le quartier prioritaire de politique de la ville (QPV), à Thouars à compter du 1^{er} août 2022.

Ce dispositif vise en effet à la mise en place d'actions de médiation sociale dans les QPV afin d'améliorer les rapports sociaux entre les habitants, selon des conventions d'une durée de trois ans, renouvelable une fois.

Depuis, ces savoirs ont été parfaitement mis en application sur le terrain au bénéfice des habitants de Thouars, les agents ayant contribué à la prise en charge des besoins sociaux-éducatifs du territoire et au développement du service :

- Présence sur le terrain pendant le confinement, période qui a intensifié les missions d'accompagnement (aide alimentaire, suivi éducatif),
- Création d'un local de médiation sociale en cœur de quartier place Gauguin pour tenir des permanences ouvertes à tous les publics,
- Systématisation du travail partenarial pour trouver un relais auprès des autres acteurs du territoire (services municipaux, communauté éducative, acteurs sociaux-éducatifs, prévention spécialisée, insertion professionnelle).

Aujourd'hui, le constat de l'utilité sociale des médiateurs adultes-relais sur le QPV est unanimement reconnu par l'ensemble des acteurs de terrain, et leur légitimité est alimentée par les constantes sollicitations des habitants.

La présence d'un binôme d'adultes-relais répond ainsi à un réel besoin de la population et offre un service de qualité professionnelle pour recréer du lien et réguler les tensions sur l'espace public.

Dans un quartier en profonde mutation, les nombreux projets structurants qui vont transformer le cadre de vie des habitants (réhabilitation du stade nautique et de la plaine des sports de Thouars, futur transport en commun en site propre, réhabilitation du parc locatif de Domofrance et de la place Gauguin), ne pourront être menés sans l'accompagnement spécifique des habitants grâce à la médiation sociale sur le QPV.

Il y a donc un enjeu stratégique de territoire à maintenir la présence de deux médiateurs adultes-relais à Thouars.

En cohérence avec la logique d'insertion durable sous-tendant le dispositif adulte-relais, et conformément au projet professionnel présenté par les deux agents, la ville souhaite solliciter la Préfecture de la Gironde pour renouveler les deux conventions de médiateurs adulte-relais arrivant à échéance le 31 juillet 2025.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Solliciter Monsieur le Préfet de la Gironde pour signer deux renouvellements de conventions de médiateurs adultes-relais sur le QPV de Thouars prenant effet le 1^{er} août 2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,

Jeanne SALLET



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 22 : Création de quatre postes d'Éducateur sportif des activités de la natation – Maître-Nageur Sauveteur au Stade Nautique Henri Deschamps

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la décision d'ouvrir le bassin extérieur toute l'année au stade nautique Henri Deschamps, la collectivité doit recruter quatre Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ces postes sont ouverts aux grades du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives, et pourront, à défaut de fonctionnaires correspondants aux compétences attendues, être pourvus par des agents contractuels dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique.

Missions principales :

1) Assurer la sécurité et la surveillance des usagers

- Surveiller les bassins, les plages, abords et les différents équipements de l'établissement (conformément au planning établi en application du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours),
- Faire respecter le règlement intérieur de l'établissement,
- Respecter et mettre en application le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours,
- Appliquer les consignes en matière de sécurité Etablissement Recevant Public,
- Gérer les conflits éventuels avec les usagers.

2) Encadrer, préparer et réaliser les activités pédagogiques et éducatives de l'établissement

- Activités pédagogiques auprès des scolaires (écoles maternelles et primaires) : aménagement des bassins avec installation du matériel, prise en charge de l'accueil des enfants, enseignement de la natation, mise en œuvre et suivi du projet pédagogique, évaluation des acquis des élèves,
- Cours, entraînements et stages de l'Ecole de natation : préparation, encadrement, coordination et réalisation des cours,
- Préparation, coordination, encadrement et réalisation des activités d'animation proposées par l'établissement (notamment les différents cours d'aquaforme type aquagym, aquabike, circuit training ..., éveil aquatique, stages pédagogiques auprès de structures d'accueil ou associatives...),
- Être force de proposition et mettre en œuvre des projets et d'actions en direction du public (animation, événement, diversification des activités de l'établissement ...).

3) Assurer la mise en place des bassins (gestion du robot de nettoyage des bassins, gestion de la couverture du bassin olympique, installation et rangement des lignes d'eau) **et la gestion des différents équipements (aileron mobile, couverture du bassin, boule à vague ...).**

Missions annexes :

- Missions diverses liées au bon fonctionnement de l'établissement : notamment fermeture de l'établissement, entretien du matériel pédagogique et de secours, entretien des locaux et en particulier de l'infirmerie (désinfection après chaque intervention), contrôle de la qualité de l'eau, polyvalence (aide auprès des autres services de l'établissement),
- Accompagnement de l'équipe saisonnière pendant la période estivale (devoir d'exemplarité, de conseils, management, relayer les informations importantes à la hiérarchie en cas de difficultés),
- Prise en responsabilité de l'établissement en l'absence de l'équipe de direction et assurer la fonction de chef de bassin en l'absence de ce dernier (week-end, période estivale, soirée...),
- Participer à l'élaboration et à la mise à jour des documents spécifiques de l'établissement (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, Règlement intérieur ...),

- Être force de proposition pour la mise en œuvre de projets et d'actions d'amélioration générale de l'établissement,
- Participer à la gestion administrative du secteur surveillance et pédagogie.

Périodicité :

Les postes sont prévus à temps complet à compter du 03/11/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer quatre emplois d'Éducateurs sportifs des activités de la natation – Maîtres-Nageurs Sauveteurs de catégorie B au sein du service Stade Nautique Henri Deschamps à compter du 03/11/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

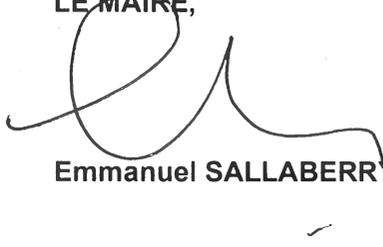
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 23 : Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare basse – contrebasse au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet de 6h30

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la fin de contrat d'un agent occupant un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare basse – contrebasse à temps non-complet de 6h30 au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Assurer un enseignement de la guitare basse et contrebasse au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse.

Montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires.

Participer à la réflexion pédagogique au sein du département des instruments polyphoniques.

Participer à la vie culturelle de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et de la collectivité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non-complet de 6h30 si possible à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

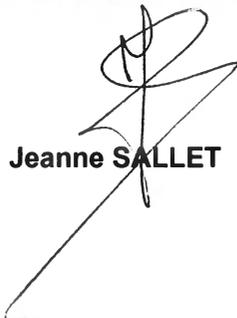
- Créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique, discipline guitare basse – contrebasse au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet (6h30) de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BÉSNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 24 : Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline formation musicale au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet de 10h30

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire occupant un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline formation musicale à temps non-complet de 10h30 au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD), la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Assurer un enseignement de la musique au sein du Département Petite enfance-enfance l'EMMD (ateliers bébés musiciens, éveil, éveil musique et danse, initiation). Les missions comportent 2h hebdomadaires d'interventions dans les crèches de la ville.

Assurer le montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires.

Participer à la réflexion pédagogique au sein du département de Formation musicale.

Participer à la vie culturelle de l'EMMD et de la collectivité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non-complet de 10h30 si possible à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique, discipline formation musicale au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet (10h30) de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

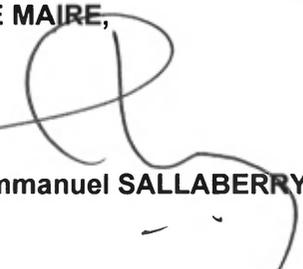
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 25 : Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline danse contemporaine au sein de l'école municipale de musique et de danse à temps non-complet de 11h30

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mise en disponibilité de plus de 6 mois d'un agent titulaire occupant un poste d'assistant d'enseignement artistique, discipline danse contemporaine à temps non-complet de 11h30 au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse (EMMD), la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Assurer un enseignement de la danse contemporaine au sein du département Danse de l'éveil au cycle 3.

Assurer le montage de projets en lien avec les équipes pédagogiques (musique, danse) comme avec d'autres partenaires.

Participer à la réflexion pédagogique au sein du département Danse.

Accompagner la poursuite de la structuration du département Danse.

Participer à la vie culturelle de l'EMMD et de la collectivité.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps non-complet de 11h30 si possible à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

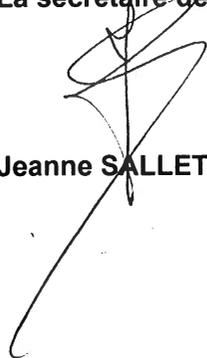
- Créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique, discipline danse contemporaine au sein de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à temps non-complet (11h30) de catégorie B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignement artistique à compter du 01/09/2025,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

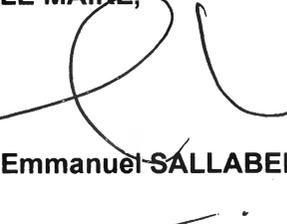
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.1 – Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 26 : Création d'un poste de policier municipal en équipe de soirée

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la mobilité interne d'un agent titulaire du poste de policier municipal en équipe de soirée, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Agents de police municipale.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Diriger et coordonner l'activité de la brigade de soirée de police municipale, sous l'autorité du chef de poste
- Assurer l'encadrement hiérarchique et managérial des agents de la brigade de soirée : transmission des consignes aux agents, priorisation des missions, centralisation des

signalements et des dysfonctionnements, veiller au respect de la déontologie et des bonnes pratiques au sein de la brigade

- Participer à l'évaluation annuelle des agents de la brigade de soirée avec la hiérarchie
- Assurer l'ilotage et les patrouilles préventives pour une présence de proximité rassurante au contact des habitants et commerçants
- Lutter spécifiquement contre la délinquance d'appropriation et les rassemblements perturbateurs
- Lutter contre les infractions du code de la route, et contrôler la police de circulation et du stationnement
- Assurer la surveillance générale de la voie publique en collaboration avec les ASVP
- Constater les infractions dans le cadre des missions confiées
- Participer au programme d'opérations communes avec la Police Nationale
- Répondre aux urgences et sollicitations sur la voie publique, et assister les services de secours
- Répondre aux sollicitations et aux demandes de renseignement des usagers
- Assurer le contrôle des arrêtés municipaux
- Rendre compte par écrit des missions effectuées quotidiennement et assurer les retours statistiques des priorités définies par la hiérarchie

MISSIONS ANNEXES :

- Assurer la sécurité lors des manifestations et événements organisés par la Ville
- Participer à la surveillance des habitations (Opération Tranquillité Absence)
- Participer à des missions de prévention partenariales

SPECIFICITES :

- Travail de soirée et de nuit
- Temps de repos : 4 jours et demi (du samedi au mercredi après-midi) et 2 jours et demi (du dimanche au mardi après-midi)
- Présence par tous temps en extérieur
- Travail en équipe et généralement en binôme ou en trinôme
- Port de l'uniforme et de l'armement réglementaire
- Variabilité des horaires en fonction des urgences, besoins de service et manifestations

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/09/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois d'Agents de police municipale à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'un policier municipal en équipe de soirée de catégorie C, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Agents de police municipale à compter du 01/09/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

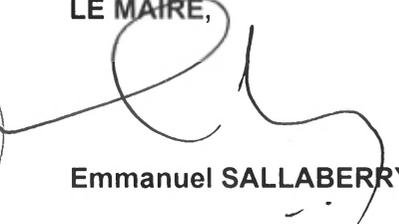
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 27 : Création d'un poste d'assistant administratif marchés publics – grands projets au service marchés publics

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Pour faire suite à la fin du contrat d'un agent gestionnaire marchés publics – grands projets dont le poste a été créé par la délibération n° 28 du 22/05/2023 et à la réorganisation du service, la collectivité doit recruter un assistant administratif marchés publics – grands projets, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C.

Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Au sein de la direction ressources et vie éducative et sous l'autorité de la responsable du service, cet agent sera chargé :

1. D'assister l'adjoint(e) au responsable du Service des marchés publics à mettre en œuvre nos grands projets (contrats complexes), en rédigeant notamment les actes et courriers afférents aux marchés publics concernés (essentiellement maîtrise d'œuvre et travaux).
2. De préparer la facturation desdits marchés (mettre à jour le logiciel Grand Angle).
3. D'accompagner la gestion de l'exécution et l'admission/réception des prestations.
4. D'archiver des documents (physiques et dématérialisés).
5. D'aider, ponctuellement, le service sur tout autre type de marchés publics.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/07/2025.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant administratif marchés publics – grands projets de catégorie C au sein du service marchés publics, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 15/07/2025,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,

Jeanne SALLET



LE MAIRE,

Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 4.2 – Personnel contractuel

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 28 : Mise en place de contrats d'apprentissage pour l'année 2025-2026

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Le contrat d'apprentissage constitue un dispositif de formation en alternance permettant à des jeunes de 16 à 29 ans ou à des personnes en situation de handicap sans limite d'âge d'avoir une formation théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme.

Un contrat de droit privé régi par le Code du travail est conclu pour une durée de 1 à 3 ans entre l'apprenti et l'employeur associant une formation pratique dans la collectivité et une formation théorique dans un centre de formation des apprentis.

Par délibérations du 26 novembre 2018, du 5 juillet 2021 et du 22 mai 2023, la ville avait proposé le recours à l'apprentissage au Forum des Arts et de la Culture, au service des sports, au stade nautique Henri Deschamps et au service des espaces verts.

La ville souhaite élargir les possibilités de recours à l'apprentissage au sein des services communication, transition écologique et sociale et de la direction des bâtiments communaux

et de de la transition énergétique. Elle désire également s'engager dans une politique en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en situation de handicap.

L'apprentissage présente un intérêt tant pour le public accueilli (expérience professionnelle, acquisition de compétences) que pour les services de la ville permettant une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et valorisant également la transmission des savoir-faire des agents de la collectivité en particulier de ceux accompagnant les apprentis dans le cadre du tutorat qui doit être mis en place.

La rémunération varie en fonction de l'âge de l'apprenti, de l'année d'exécution du contrat et du niveau de diplôme visé en pourcentage du SMIC à titre indicatif fixé au 01/01/2025 selon le tableau ci-dessous :

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
-18 ans	27%	39%	55%
18 à 20 ans	43%	51%	67%
21 à 25 ans	53%	61%	78%
26 ans et plus	100%	100%	100%

Les licences et master 2 bénéficient de modalités de rémunération particulières.

La collectivité est exonérée de l'ensemble des cotisations d'origine légale à l'exclusion de celles dues au titre des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'Etat prend en charge les cotisations d'assurance sociale dues par l'employeur, y compris les contributions d'assurance chômage versées par l'employeur qui a adhéré à l'UNEDIC.

Un avis favorable au recours d'apprentis avait été émis par le Comité Technique du 6 juillet 2021.

Dans ce cadre, je vous propose :

- D'autoriser Monsieur le Maire à créer 10 contrats d'apprentissage à compter du 1er juillet 2025
- A prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012 permettant de rémunérer les apprentis, de participer aux frais pédagogiques relevant de l'organisme de formation et de verser la NBI aux maîtres d'apprentissage.
- A signer les contrats d'apprentissage et les conventions conclues avec les centres de formation des apprentis

Adopté par 39 VOIX POUR

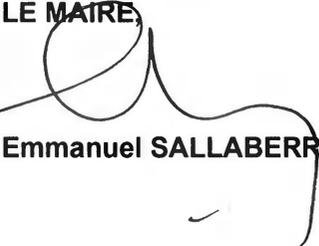
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 29 : Convention « championnats de France Elites d'athlétisme 2025 entre la Fédération Française d'athlétisme, la ville de Talence et l'association UST athlétisme

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Bordeaux Métropole et la ville de Talence, propriétaires d'infrastructures sportives rénovées, ont souhaité s'associer à l'organisation des championnats de France Elites d'athlétisme 2025.

A ce titre, la Fédération Française d'Athlétisme va bénéficier, à titre gracieux, de créneaux d'utilisation de locaux municipaux, à savoir le stade Pierre Paul Bernard et ses annexes, ainsi que le GAMMA, sur une période définie impliquant la signature d'une convention de mise à disposition.

La convention a pour objet de définir les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'organisation des Championnats de France Elites qui se dérouleront à Talence les 01, 02 et 03 août 2025.

Cela étant exposé, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention de mise à disposition d'infrastructures sportives, jointe à la présente, ainsi que tous les avenants subséquents. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET

LE MAIRE,




Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 30 : Convention d'objectifs et de mise à disposition de locaux entre la ville de Talence et l'association BEC (Bordeaux étudiants club) Rugby – antenne Talence

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Comme chaque année, la ville, propriétaire d'infrastructures sportives, apporte son soutien au secteur associatif sportif à travers la mise à disposition gratuite de lieux de pratiques sportives.

A ce titre, le BEC Rugby – antenne Talence, bénéficie d'heures d'utilisation des locaux, de façon ponctuelle impliquant la signature d'une convention d'objectifs, et de mise à disposition.

Cette dernière permet de fixer, pour une ou plusieurs années, les engagements respectifs de chacun autour d'un projet défini, incluant notamment le développement du sport pour tous, du sport santé, et favorisant le lien social et le vivre ensemble.

Cela étant exposé, je vous propose d'autoriser M. le Maire à signer cette convention d'objectifs et de mise à disposition d'infrastructures sportives, jointe à la présente, ainsi que tous les avenants subséquents. »

ADOpte PAR 39 VOIX POUR

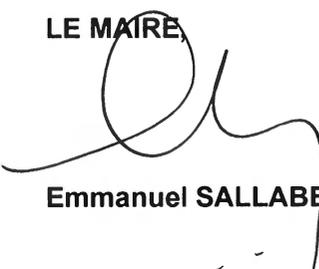
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 8.1 – Enseignement

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 31 : Convention d'agrément des Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans l'aide à l'enseignement sur le temps scolaire

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« L'éducation physique et sportive joue un rôle déterminant dans le développement de chaque enfant. Elle participe des mêmes valeurs que l'école : dépassement de soi, respect de l'autre et des règles, esprit d'équipe ou encore développement de l'esprit d'initiative et d'engagement. Elle constitue donc un vecteur d'éducation essentiel.

Pour cela et depuis de nombreuses années, la collectivité maintient son engagement auprès des services de l'Education Nationale par la participation d'Éducateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) dans l'aide à l'enseignement pour les écoles du 1er degré.

Afin de consolider le partenariat et de poursuivre les orientations permettant de mettre en œuvre des modules d'intervention des ETAPS dès le début du Cycle 2, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de la convention conclue avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de la Gironde,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les demandes d'agrément pour les intervenants.»

Adopté par 39 VOIX POUR

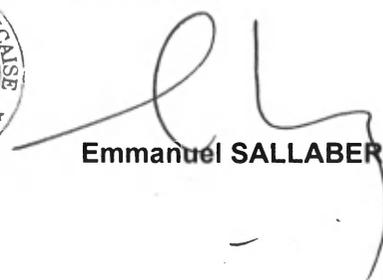
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 7.5 – Subventions

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 32 : Subvention au Comité de quartier Cauderès

En l'absence de Monsieur JOYON, Adjoint de quartier référent du Conseil Participatif de Quartier Cauderès- La Fauvette, Monsieur le Maire expose :

« Les comités de quartier animent la vie de quartier et aident les personnes isolées ou seules. Ils organisent certaines manifestations comme les repas dansants ou les vides greniers de la Ville.

Dans cette optique, le comité de quartier Cauderès souhaite organiser un événement festif pour lancer la saison estivale. Intitulé « Cauderès fête l'été », cet événement, organisé en partenariat avec l'association KaféTal, s'adresse particulièrement aux enfants du quartier afin de leur offrir un temps d'animation convivial.

L'événement se déroulera le samedi 28 juin 2025, de 15h à 21h, au 53 rue du Colonel Moll.

Plusieurs animations sont prévues : jeux de plein air, maquillage, restauration, concert.

Le comité de quartier Cauderès est en capacité de financer la moitié du budget de ces festivités et recherche un financement pour la moitié restante, soit 1 200 €.

Lors de la séance de travail du Conseil Participatif de Quartier Cauderès - La Fauvette du 10 juin dernier, le comité de quartier Cauderès est venu présenter son projet. Celui-ci a reçu un accueil favorable dans la mesure où il valorise le bien vivre ensemble et qu'il permet aux habitants du quartier et notamment aux enfants de profiter d'un moment convivial.

Le Conseil Participatif de Quartier a donc accepté de soutenir financièrement cet événement en lui accordant une aide financière de 1 200 €, qui permettra de mener à bien les projets d'animations.

Les Conseillers Participatifs demandent donc au Conseil municipal d'accorder au comité de quartier Cauderès cette somme issue de leur enveloppe financière inscrite au budget 2025.

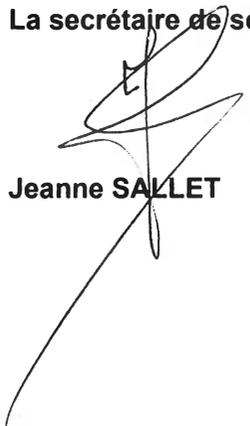
Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention de 1 200 € au comité de quartier Cauderès. »

ADOpte PAR 38 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. BIMBOIRE – Talence en Transition)

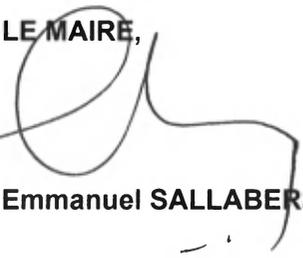
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 33 : Reconduction du transfert de la compétence « Eclairage public » au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde

Monsieur BONNIN, Adjoint délégué au Plan lumière, expose :

« Aux termes de l'article 4.3 de ses statuts, le Syndicat Départemental Energies et Environnement de la Gironde (SDEEG) peut exercer la compétence « éclairage public » pour le compte de ses collectivités membres dans un objectif de les accompagner dans une gestion efficiente de leur patrimoine d'éclairage, tant en matière de sécurité publique que de transition énergétique.

Ce transfert de compétence s'exerce selon les modalités décrites dans le **Règlement Administratif Financier et Technique** (RAFT) de la compétence « éclairage public » du SDEEG.

La ville de Talence souhaite reconduire le transfert partiel de la compétence «éclairage public» portant sur :

- La maîtrise d'ouvrage des travaux concernant les opérations d'extension, de création, de renouvellement, de mise en conformité ou de modification d'installations d'éclairage public, d'infrastructures sportives extérieures ou de mise en lumière.
- La valorisation des certificats d'économie d'énergie portant sur l'éclairage public.

Afin de financer ce transfert de compétence, une contribution syndicale, dont les montants figurent dans le RAFT EP, sera perçue par le SDEEG de la façon suivante :

- Contribution travaux.

A la demande de la Ville, un « cahier des charges spécial Talence », annexé à ce RAFT, a été élaboré, prenant en compte les spécificités du parc d'éclairage public et surtout les attentes en termes de suivi, contrôle et réception des travaux neufs réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDEEG. Ce cahier des charges spécifiques, annexé à la présente, est un document complémentaire au cahier des charges techniques des marchés de travaux du SDEEG, afin de s'assurer par une mission de contrôle de la bonne mise en œuvre des mâts selon les règles de l'art, avant toute réception de chantier. »

VU l'article L. 5212-16 du Code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte ;

VU les articles L. 1321-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales relatifs aux biens des Collectivité territoriale dans le cadre d'un transfert de compétence ;

VU les statuts du Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2021 ;

VU le règlement précisant les modalités administratives financières et techniques de transfert et d'exercice de la compétence « éclairage public » (RAFT EP), modifié par délibération en date du 17 décembre 2024 ;

VU la délibération municipale n°31 du 16 décembre 2024 prolongeant la convention de transfert avec le SDEEG jusqu'au 30 juin 2025 ;

Considérant que ce transfert de compétence pour le suivi de travaux neufs et la poursuite de ce partenariat avec le SDEEG permettent une prise en charge maîtrisée du parc d'éclairage public,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : de transférer partiellement au SDEEG la compétence optionnelle « éclairage public » à compter du 1^{er} juillet 2025, selon les modalités décrites ci-dessus.

Article 2 : d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SDEEG.

Article 3 : d'approuver le cahier des charges spécial Talence.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

ADOpte PAR 30 VOIX POUR

9 ABSTENTIONS (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN,
Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. PEYRELONGUE,
Mme ROSAY – Talence en Transition / M. JOLIOT – Talence debout ! /
Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)

POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET

LE MAIRE,




Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 7.5 - Subventions

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 34 : Subvention Bourse T'AS DE L'IDÉE

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et vie étudiante, expose :

« Par délibération n°16 en date du 21 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé la refonte du dispositif TAPAJ pour devenir le fonds d'aide aux projets jeunes « T'AS DE L'IDÉE » (Talence Soutien Local des Initiatives Des jeunes), qui a pour objet de soutenir financièrement et techniquement les projets jeunes du territoire.

Dans ce cadre, et après réunion du jury en date du 19 juin 2025, il a été décidé de retenir les projets suivants :

1. **Mission ODD : 17 défis pour sauver le monde !**
2. **Festival Assonances**

Les montants suivants ont été attribués :

1- 800 € montant maximum du dispositif + 200 € coup de BOOST Environnement

2- 800 € montant maximum du dispositif + 200 € coup de BOOST Solidarité

Je vous propose donc d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000€ à ces projets. »

Adopté par 39 VOIX POUR

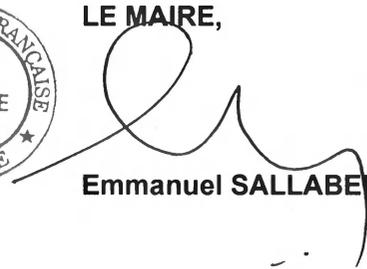
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2025

Nomenclature : 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Le 30 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de TALENCE, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, Mme RONDEAU, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme QUELIER, Mme GRESLARD-NEDELEC, M. JOLIOT, Mme LARTIGUES, M. ALOY, M. PEYRELONGUE, Mme ROSAY

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : M. JESTIN (procuration à Mme RONDEAU), M. BESNARD (procuration à Mme CHADEBOST), M. ERCHOUK (procuration à M. FARGUES), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), Mme LUDLOW (procuration à M. LAROSE), M. GARRIGUES (procuration à Mme SALLET), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), M. BARDIN (procuration à Mme GRESLARD-NEDELEC)

ABSENTS : Mme MADRID, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE

Nombre de membres en exercice : 43

Secrétaire de séance : Madame SALLET

N° 35 : Avenant convention de mise à disposition de locaux par le Crous Bordeaux-Aquitaine

Monsieur LAROSE, Conseiller municipal délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante, expose :

« A compter de septembre 2025, la Ville de Talence renouvelle son engagement dans le dispositif Café Papote. Le service Jeunesse et Vie étudiante animera le rendez-vous sur le campus un mardi sur deux en dehors des vacances universitaires, et coordonnera un calendrier d'interventions de partenaires pour l'année 2025-2026.

Afin de poursuivre le partenariat engagé avec le CROUS Bordeaux -Aquitaine sur le dispositif Café Papote installé dans les locaux du Restaurant Universitaire 2, il vous est proposé :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention conclue avec le Crous Bordeaux - Aquitaine, à l'occasion de la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 17 février 2025

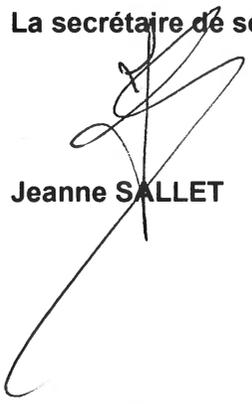
portant sur la signature d'une convention de mise à disposition de locaux par le CROUS,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention. »

Adopté par 39 VOIX POUR

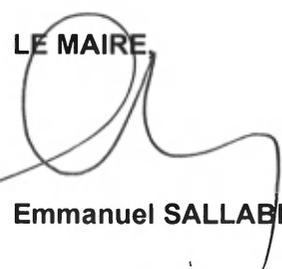
**POUR EXTRAIT CONFORME
MAIRIE DE TALENCE, le 1^{er} juillet 2025**

La secrétaire de séance,


Jeanne SALLET



LE MAIRE,


Emmanuel SALLABERRY